Pour Didier Migaud, le laxisme judiciaire n’existe pas… Philippine en est pourtant morte

écrit par Christine Tasin | 25 septembre 2024

"Le laxisme de la justice n'existe pas", assure Didier Migaud, le nouveau garde des Sceaux

"Le laxisme de la justice n'existe pas", assure Didier Migaud, le nouveau garde des Sceaux

Les dernières déclarations du nouveau Ministre de la justice qui apparemment est aussi bon que le précédent pour nous faire avaler des couleuvres tombent mal pour lui.

> *« Le laxisme de la justice n'existe pas », assure Didier Migaud, le nouveau garde des Sceaux pic.twitter.com/bDrwzWUG5R*
>
> *— BFMTV (@BFMTV) September 24, 2024*

Un migrant violeur relâché avant d'avoir fait sa précédente condamnation, sous OQTF mais toujours en France a tué l'une des nôtres. Une de plus.

https://resistancerepublicaine.com/2024/09/25/la-justice-de-macron-a-tue-philippine-le-marocain-avait-ete-libere-de-prison-avant-lheure/

Et l'autre salopard nous parle de pédagogie ? Mais je rêve, mais je cauchemarde !

Dis, papa, quand est-ce qu'on fait la révolution ?

Amis lecteurs de Résistance républicaine, faisons en sorte de faire de Philippine la représentante, hélas post mortem, de l'INJUSTICE qui est à la tête de notre état, qui condamne les nôtres à vivre AVEC des gens qui ne veulent pas connaître nos lois, nos codes, qui ne veulent pas les respecter, qui sont des bêtes sauvages venues de pays où l'on vit comme pendant la Guerre du feu avec une seule loi celle du plus fort, celle du mâle qui se sert, qui prend ce qui le tente, et qui jouit de la violence et de la mort qu'il impose à ses proies.

Et quand l'assassin qui ne respecte rien est protégé par des lois, des règles nationales, internationales… faites pour protéger les immigrés et autres migrants indésirables, que les pays d'origine font ce qu'il faut pour éviter de récupérer leurs tares, elle est où la justice ? Elle est où la protection des nôtres ?

Marre de cette justice de merde, de cette injustice ! Et 3 jours après la découverte du corps de la jeune étudiante le nouveau garde des sots d'oser nous dire que le laxisme judiciaire n'existerait pas ???

Ci-dessous le récit de ce qui a permis l'épouvantable mise à mort de Philippine.

Un homme de 22 ans, de nationalité marocaine, a été interpellé ce mardi 24 septembre à Genève, en Suisse. Il est en effet soupçonné d'être impliqué dans le meurtre de Philippine, une étudiante de 19 ans à l'université de Paris-Dauphine et dont le corps a été retrouvé enterré dans le bois de Boulogne samedi 21 septembre.

Contacté par nos soins, le parquet de Paris a fait savoir

qu'«une demande d'extradition va être adressée aux autorités suisses sans délai».

D'après une source proche du dossier à CNEWS, le suspect faisait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) qui lui a été délivrée le 18 juin 2021. *L'homme était entré en France en juin 2019 via l'Espagne avec un visa touristique valable un mois. À l'expiration de celui-ci, en juillet, étant un mineur isolé, il a été pris en charge par l'aide sociale à l'enfance.*

Toujours selon nos informations, l'homme est connu de la justice. Il a été condamné pour un viol commis à Taverny, dans le Val-d'Oise. À l'époque des faits, en 2019, il avait suivi la victime dans les bois avant de l'agresser.

Pour ces faits, l'homme a été placé en détention en 2019 avant d'être condamné en octobre 2021 et «libéré, en fin de peine, en juin 2024», a indiqué le parquet de Paris à CNEWS. (Hier on nous disait qu'il avait été condamné à 7 ans de rétention, apparemment il n'a pas fait toute sa peine et ils veulent le cacher...*)*

À l'issue de sa libération, le 20 juin 2024, l'homme a été placé en centre de rétention administrative (CRA). Deux jours avant la libération du suspect, soit le 18 juin, une demande de laissez-passer consulaire a été faite et l'obligation de quitter le territoire français (OQTF) lui a été notifiée, a encore précisé une source proche du dossier à CNEWS
En attendant le laissez-passer consulaire, la rétention du suspect a été prolongée pour 30 jours le 20 juillet, puis pour 15 jours le 19 août 2024. Le 2 septembre, une dernière demande de prolongation a été formulée ***mais le juge des libertés et de la détention (JLD) a décidé de libérer le suspect le 3 septembre.***

Le Maroc n'ayant toujours pas délivré un laissez-passer consulaire, le suspect a été assigné à résidence avec obligation de pointage à Auxerre. Une obligation qu'il n'a pas

respectée le 4 septembre 2024.

Deux jours plus tard, soit le 6 septembre 2024, le Maroc a finalement délivré le laissez-passer consulaire permettant d'expulser le suspect, mais ce dernier était déjà dehors.

https://www.cnews.fr/faits-divers/2024-09-24/mort-de-philippine-ce-que-lon-sait-du-suspect-1561374